

# Chèque Cadeau Bresse Val de Saône

## Bon de Commande

### Coordonnées

<b>Raison sociale</b>	
<b>Adresse de facturation</b> (Rue/CP/Commune)	
<b>Nom du responsable / Fonction*</b>	
<b>Téléphone*</b> (Fixe + Portable)	
<b>Mail*</b>	

\*Indispensable

### Commande

	Exemple	Votre commande
<b>Evenement autorisé</b> (voir le verso)	Noël - Congés d'été - Rentrée scolaire	
<b>Nombre de chèques</b> (Valeur faciale 10€)	120	
<b>Nombre de salariés bénéficiaires</b>	12	
<b>Total de votre commande</b>	120x10 = 1200€	

Sans charges sociales pour l'employeur et le bénéficiaire et sans fiscalité pour le bénéficiaire et l'entreprise.

### Règlement et mise à disposition

<b>Règlement</b>	Par chèque à l'ordre de « UCAP-chèque cadeau BVS »
<b>Date de mise à disposition souhaitée*</b>	

\*Votre commande sera validée à réception de votre règlement

Fait à :

Le :

Signature et cachet :

Par la Signature du présent bon de commande, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente (cf. annexe au verso) et les accepter sans réserve ainsi que des restrictions d'utilisation par événement URSSAF



#### UCA BAGE-LE-CHATEL

Emmanuelle MON - SALON EMMA'TIFS  
Tél. 03 85 30 40 34  
mail: uca.bagelechotel@gmail.com

#### CAP'MANZIAT

Clémentine MOINE - INFINIMENT ZEN  
Tél. 09 86 40 34 40  
mail: contact@infinimentzen.com

#### ACA FEILLENS

Chloé CARRARA - PASSIFLORE  
Tél. 03 85 30 05 34  
mail: acafeillens01570@gmail.com

#### UCAP PONT-DE-VAUX

Pauline PEULET - FROMAGERIE RICHARD  
Tél. 03 85 32 33 90  
mail: ucappdv.chequecadeau@gmail.com

## Conditions générales de Ventes

### Article 1:OBJET

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse et écrite de notre part.

### Article 2:FORMATION DU CONTRAT

La commande est effective par la signature du bon de commande et par l'apposition du cachet commercial.

### Article 3:CONDITIONS D'UTILISATION DES CHEQUES CADEAUX

Les chèques cadeaux Bresse-Val de Saône sont valables jusqu'à la date de validité indiquée au recto des chèques cadeaux et utilisables conformément aux conditions d'utilisation disponibles chez les commerçants et artisans participants ou sur [www.chequecadeau-bvs.fr](http://www.chequecadeau-bvs.fr). Les chèques cadeaux sont acceptés, par les partenaires dont la liste est communiquée à titre indicatif lors de la livraison des chèques cadeaux ; liste pouvant faire l'objet de modifications à tout moment. Les Chèques cadeaux ne peuvent faire l'objet d'aucune cession ou revente par les bénéficiaires et/ou par le client à un tiers quel qu'il soit, à titre onéreux. En tout état de cause, les chèques cadeaux ne feront l'objet de remboursement sous quelque forme que ce soit par l'Union Commerciale et Artisanale de Pont de Vaux (UCAP) au Client et/ou aux bénéficiaires des chèques cadeaux.

### Article 4:REMISE EN MAINS PROPRES DE LA COMMANDE

Les chèques cadeaux Bresse Val de Saône sont sous la responsabilité du client à compter de la remise de ceux-ci en mains propres, facture remise en même temps et tamponnée. Les éventuels dommages constatés à la remise des chèques cadeaux devront faire l'objet de réserves formelles sur la facture remise en mains propres, à défaut, c'est au client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu après leur récupération. Si la remise de la commande est retardée pour une raison indépendante de la volonté des Unions Commerciales et Artisanales, elle sera réputée conforme et avoir été effectuée sans mise en cause de leur responsabilité.

Le délai prévu est indiqué à titre purement indicatif, le retard de fourniture ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts.

Le transfert de risque est opéré dès la remise en mains propres des chèques cadeaux.

### Article 5: PRIX CONDITIONS DE PAIEMENT

Les chèques cadeaux sont payés au comptant sans escompte le jour de la commande. Tout retard de paiement entraînera le versement d'intérêts de retard dont le montant sera celui qui résulte de l'application d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal (loi n°892-1442 du 31.12.1992 article 3-1 al.3) ces intérêts seront calculés sur la somme restant due, à compter de la date d'émission de la facture. En outre, le non-respect des conditions de paiement ci-dessus définies, même d'une seule échéance, emportera déchéance du terme, la totalité des sommes restant dues devenant immédiatement exigible, sans aucune formalité et sans mise en demeure préalable. Enfin le client s'engage à renvoyer immédiatement au référent local, en cas de non-respect des conditions de paiement, l'intégralité des chèques non encore payés.

### Article 6: CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

(Loi 80-335 du 12.05.1980) La propriété des chèques Bresse-Val de Saône livrés est réservée à l'UCAP jusqu'au paiement complet du prix aux termes convenus. A défaut de paiement à l'échéance, l'UCAP se réserve le droit de revendiquer les produits en stocks sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable.

### Article 7: OBLIGATIONS

L'UCAP s'engage à assurer la production et la fourniture des chèques Bresse-Val de Saône.

L'UCAP s'engage à fournir la liste des enseignes acceptant les chèques Bresse-Val de Saône. L'Association met à la disposition des utilisateurs, la liste des magasins agréés sur le site internet [www.chequecadeau-bvs.fr](http://www.chequecadeau-bvs.fr).

En toute hypothèse, le refus par un des magasins agréés chèque cadeau Bresse-Val de Saône ou toute autre défaillance du dit magasin, ne pourra entraîner la responsabilité de l'UCAP.

### Article 8: PERTE OU VOL

L'UCAP ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des chèques Bresse-Val de Saône intervenant après livraison effectuée chez le client. Les chèques perdus ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un quelconque remboursement. Aucune interdiction ou opposition quelconque concernant l'acceptation d'un chèque par les réseaux agréés ne sera possible.

### Article 9: TRIBUNAUX COMPETANTS

Toute contestation relative à l'interpellation et à l'exécution des présentes, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Bourg en Bresse.

### CONDITIONS URSSAF

#### Utilisations prévues par l'Urssaf :

Plafond URSSAF : il est précisé chaque année. Pour connaître les modalités en vigueur on doit réaliser une veille sur le site internet de l'Urssaf.

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/les-prestations-liees-aux-activi/les-prestations-non-soumises-a-c/l'attribution-de-cadeaux-et-de-bo.html>

Exemple plafond 2022 : 171 € par bénéficiaire et pour plusieurs évènements répondant aux critères d'éligibilité dans l'année civile conformément à la circulaire ACOSS du 03/12/96.

#### Autres Utilisations :

L'attribution du bon d'achat doit être en lien avec l'un des événements vu ci dessous.

Les bons d'achat sont donc cumulables s'ils respectent le seuil de 5 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale. »

Si ces trois conditions ne sont pas simultanément remplies, le bon d'achat est soumis aux cotisations de Sécurité sociale pour son montant global, c'est-à-dire en totalité et dès le 1<sup>er</sup> euro.

Code	Evènement	Code	Rayons autorisés	Code	Evènement	Code	Rayons autorisés
101	Fête des Mères	101	Equipt, Maison, Mode, Beauté, Loisirs	500	Noël	801	Cadeaux tous rayons sauf alimentation
102	Fête des Pères	102	Equipt, Maison, Bricolage, Mode, Beauté, Loisirs	501	Noël des enfants : par enfant jusqu'à 16 ans (révolus dans l'année civile)	500	Jouet, Jeux, Vêtement, Sport, Audio-visuel
103	Fête des Mères et des Pères	100	Equipt, Maison, Mode, Beauté, Loisirs	502	Noël des adultes	100	Equipt, Maison, Bricolage, Mode, Beauté, Loisirs
109	Fête Ste Catherine	101	Equipt, Maison, Mode, Beauté, Loisirs	104	Fête des Femmes	101	Equipt, Maison, Mode, Beauté, Loisirs
201	Naissance	201	Puériculture, Lafayette, Jouets, Mobilier enfants	107	Fête du Personnel	100	Equipt, Maison, Bricolage, Mode, Beauté, Loisirs
202	Mariage / PACS	202	Equipt, Maison, Bricolage, Mode, Beauté, Loisirs	108	Fête de fin d'année	100	Equipt, Maison, Bricolage, Mode, Beauté, Loisirs
301	Départ à la retraite	100	Equipt, Maison, Bricolage, Mode, Beauté, Loisirs	304	Médaille du travail	400	Fournitures scolaires, vêtements, Sport, Micro
305	Retraite	100	Equipt, Maison, Bricolage, Mode, Beauté, Loisirs				
400	Rentrée Scolaire : par enfant jusqu'à 26 ans (révolus dans l'année)	400	Fournitures scolaires, vêtements, Sport, Micro				